var Prévalence polypharmacie *(Atlas)*

Description

Nombre de bénéficiaires de l'assurance maladie en Belgique qui, au cours de l'année de référence, ont consommé au moins cinq médicaments différents de manière chronique (au moins 80 DDD par médicament) délivrés en officine publique ou hospitalière. L'indicateur peut être ventilé selon la tranche d'âge et le sexe des bénéficiaires. Il est également possible de filtrer celles et ceux qui bénéficient de l'intervention majorée ou non ainsi que les bénéficiaires qui ont eu recours aux soins à domicile ou séjourné en maison de repos.

Codification
Nombre par 1 000 bénéficiaires

Remarques

- La distinction entre les médicaments a lieu au niveau ATC 5 (substance chimique). La classification ATC est un classement international créé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui répartit les principes actifs des médicaments en groupes selon l'organe ou le système sur lequel ils agissent et selon leurs caractéristiques thérapeutiques, pharmacologiques et chimiques.
- Il s'agit ici uniquement des spécialités pharmaceutiques, à savoir des médicaments produits par une entreprise pharmaceutique. Ceux-ci sont remboursés par l'assurance maladie lorsqu'ils répondent aux conditions suivantes :
  - Le médicament figure dans la liste des spécialités pharmaceutiques pour lesquelles un remboursement est prévu par l'assurance maladie.
  - Il fait l'objet d'une prescription émise par un médecin, un dentiste ou une sage-femme.
  - Le médicament est délivré par un pharmacien.
- Plusieurs groupes de médicaments dermatologiques ne sont pas pris en considération : S01A, S02, D01A, D02, D03, D04, D05A, D06, D07, D08, D09A, D10A, D11AA, D11AC, D11AE, D11AF, D11AH01, D11AH02, D11AH03, D11AH06, D11AX01-09, D11AX11-57, G01A, G01B, A01AB, A01AC et C05AA.
- La dose journalière standard ou DDD (*Defined Daily Dose*) est une mesure internationale utilisée par l'Organisation Mondiale de la Santé qui permet la comparaison de l'usage de différents médicaments. La DDD est une estimation de la quantité de principe actif que reçoit par jour un adulte d'un poids corporel d'environ 70 kg pour son indication principale. L'utilisation des DDD a pourtant quelques limitations. La valeur de la DDD ne correspond pas toujours à la posologie optimale : elle varie d'un patient à l'autre et peut varier en cours de traitement.
- Les chiffres par unité géographique sont basés sur le domicile du bénéficiaire au 31 décembre de l'année. En cas de domicile inconnu, on utilise le domicile au 30 juin. Les personnes sans domicile connu ne sont comptabilisées que dans les chiffres du niveau 'Belgique'.
- Vous trouverez davantage d'informations dans le Chiffre-clé Atlas relatif à la polypharmacie en Belgique.

Fréquence et timing de la mise à jour: les statistiques de l'année civile 2 sont ajoutées chaque année durant le Q1.

Le plus petit niveau géographique disponible : Secteur statistique

Méthode de calcul
(Nombre de bénéficiaires comptant au moins 80 DDD [en officine publique ou hospitalière] d'au moins 5 médicaments différents [au niveau ATC 5] au cours de l'année de référence) / (Nombre de bénéficiaires / 1 000)

Disponible

2008

Code

cube_022_001_At

Variable(s) source(s)

- SS00050-Nombre de cas
- ATC_PROD_L-Code ATC niveau 5
- SS00050-Quantité
- ATC_PROD_L-Code ATC niveau 5

Variable(s) équivalente(s)

- cube_022_002-Prévalence polypharmacie excessive

Mots clés

Médicaments et matériel médical,
Pathologies et handicaps

Dimensions	• Sexe • Catégorie d'âge par 10 ans • Soins longue durée • Intervention majorée
Référence recommandée	IMA_AIM (11/02/2026), cube_022_001, Atlas IMA_AIM (accessed on 17/11/2026)
Dernière mise à jour des métadonnées	11/02/2026